



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 03 mars 2025 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Léo Lepage-St-Amand, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absent : Jean-Marie Kabera, Denis Viel.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général, Anne Gobeil trésorière et Jessie Pilote directrice des loisirs.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 3 février 2025
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Décompte #11 – projet rue Saint-Jean-Baptiste
- 8- Acquisition d'un mini chargeur sur roues pour trottoirs
- 9- Vente pour taxes 2023 et 2024
- 10- Demande d'appui - Modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière
- 11- Demande d'appui - Dénonciation - Québec : Absence d'ajustement financier
- 12- Harmonisation opérationnelle sur la planification forestière 2025-2026
- 13- Représentant municipal pour la Bibliothèque
- 14- Remplacement de M. Gaëtan Gagné sur le CA de FAUCUS
- 15- Ouverture de la Maison du docteur Frenette – saison 2025
- 16- Omnium Yves Lévesque – 2025
- 17- Tournoi FUTSAL- Lettre commandites 2025
- 18- Résolution d'appuis - Camp de jour – Enjeux
- 19- Gala reconnaissance de la Chambre de Commerce
- 20- Dons
- 21- Affaires nouvelles
 - 21.1 Dérogation mineure - Dossier-77, St-Jacques Sud
 - 21.2 Dérogation mineure_Dossier-245, 1er rang Matalik Nord
 - 21.3 PIIA - Avis d'inscription -100, Place de l'Église
 - 21.4 Dérogation mineure - Dossier-290, rue Beaulieu
 - 21.5 Demande d'accès à la propriété
 - 21.6 Demande de soumission pour toilettes publiques
- 22- Correspondance
- 23- Période de questions
- 24- Levée de la séance

2025-03-037

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Un citoyen présent

Pas de question

- 2025-03-038 4- Adoption de procès-verbal du 3 février 2025
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'adopter le procès-verbal du 3 février 2025.
- Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2025-03-039 5- Adoption de la liste des comptes
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'adopter la liste des comptes au montant de 132 871.13\$ et d'en autoriser le paiement.
- Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Mme Jessie Pilote fait la lecture de son rapport du mois de février

6.2 Dossiers des élus

Réjean Gagné : CDC; pas de réunion.

Léo Lepage-St-Amand : MADA; statistique et sondage vont être réalisés et comptabiliser le 22 avril, la rencontre pour la fête de la St-Jean est à venir.

Odile Roy donne le compte-rendu de Denis Viel : Faucus; en février plusieurs actions, soirée thématique pour la formation de la population, plusieurs travaux en administration, RH, comptabilité et promotionnel, des travaux aussi reliés à la conservation de nos artefacts actuels et de notre exposition.

Rodrigue Boulianne : pour la salle de quilles, pas de réunion; pour la Seigneurie Mont-toit, il reste trois logements de disponibles, il est difficile d'être rentable avec trois logements de libre.

Pour le gala folklorique : la vente de billet se déroule bien, déjà plus de 200 billets de vendus sur 500, les profits vont être partagé entre la Seigneurie Mont-toit et les 50 ans et plus.

6.3 Dossiers MRC

La protection contre les incendies ont fait l'acquisition de pince de désincarcération à batteries, prochaine rencontre de la MRC le 12 de mars, pour la Vélo-Route, pour ces 30 ans un nouveau logo va être produit.

- 2025-03-040 7- Décompte #11 – projet rue Saint-Jean-Baptiste
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement du décompte #11, préparer par la firme Stantec daté du 27 février 2025, pour le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste pour la somme de 219 170.12 taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Acquisition d'un mini chargeur sur roues pour trottoirs

Considérant les bris mécaniques à répétition de notre équipement pour le déblaiement de la neige de nos trottoirs;

Considérant le besoin et l'urgence d'avoir cet équipement disponible pour l'entretien des trottoirs, pour permettre le déplacement de nos citoyens de façon sécuritaire;

Considérant l'importance de respecter notre règlement sur l'attribution de contrat d'acquisition;

2025-03-041

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

D'autoriser l'achat d'un véhicule neuf pour l'entretien de nos trottoirs, de l'entreprise BENCO P&S, 2252 rang de la Savane, Richelieu (Qc), facture # 215388, pour la somme de 106 409.36 » taxes incluses.

Que cet achat soit financé par le fonds de roulement de la ville de Causapscal

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Vente pour taxes 2023 et 2024

ATTENDU QUE l'article 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est tenu de déposer au Conseil, en mars de chaque année, la liste des arrérages des taxes municipales.

2025-03-042

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, que soit envoyé un avis pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes, à tous les citoyens apparaissant sur cette liste.

Un paiement de la totalité du montant dû permettra le retrait d'un immeuble de ladite liste.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Demande d'appui - Modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière

Attendu que Ier avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

Attendu que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

Attendu qu'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence, lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

En conséquence;

2025-03-043

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

Que le conseil de la Ville de Causapscal, demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

Que la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Johnson M. André Lamontagne, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Demande d'appui - Dénonciation - Québec : Absence d'ajustement financier

Attendu la demande d'appui, par la résolution 045-02-2025, de la municipalité de Ste-Christine;

Attendu que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

Attendu que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

Attendu que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

Attendu que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

En conséquence;

2025-03-044

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne:

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest ainsi qu'au ministre et député de notre territoire, monsieur André Lamontagne.

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de leur territoire pour appui.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Harmonisation opérationnelle sur la planification forestière 2025-2026

Considérant la proposition d'entente d'harmonisation opérationnelle, de l'UA 012-72 (THA 012-723), entre Bois d'œuvre Cédrico Inc. et la Municipalité de Causapscal, sur la planification forestière pour la prochaine saison (2025-2026) ainsi que la cartographie des travaux forestiers prévus sur le territoire;

2025-03-045

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le directeur général de la ville de Causapscal à signer tous documents donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Représentant municipal pour la Bibliothèque

2025-03-046

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand;

De reconduire Madame Julie Lefrançois responsable de la Bibliothèque municipale et

M. Gaëtan Gagné comme représentant municipal, auprès du Centre Régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (C.R.S.B.P.B.S.L).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Remplacement de M. Gaëtan Gagné sur le CA de FAUCUS

2025-03-046

Considérant que M. Gaëtan Gagné doit se retirer du CA de FAUCUS;

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de nommer M. Jean-Marie Kabera en remplacement de M. Gaëtan Gagné, sur le CA de FAUCUS.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Ouverture de la Maison du docteur Frenette – saison 2025

2025-03-047

Considérant le peu d'achalandage des visites de la Maison du Docteur Frenette par les années passées;

Considérant les coupes budgétaires annoncées par le MCC, que subit le musée Matamajaw en cette saison 2025;

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser Faucus à ne pas offrir de visite de la maison du Docteur Frenette pour la saison 2025.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Omnium Yves Lévesque – 2025

2025-03-048

Considérant le support que la ville de Causapscal accorde à l'organisation de l'Omnium Yves Lévesque depuis des années;

Considérant que le comité de l'Omnium souhaite à nouveau compter sur la collaboration de la ville de Causapscal pour favoriser le bon déroulement de l'évènement en Volley-Ball qui aura lieu du 15 au 18 mai 2025;

Considérant que pour le montage des plateaux de jeu l'aréna doit être disponible à partir du 12 mai;

Considérant que la présence des employés de la Ville est nécessaire pour le montage et l'accessibilité aux facilités de l'aréna;

Considérant les contreparties pour la Ville de Causapscal;

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de répondre positivement à la demande déposer au conseil datant du 25 février 2025, pour la réalisation de l'Omnium Yves Lévesque 2025, en fournissant les équipements municipaux nécessaires à la réalisation de l'évènement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-049 17- Tournoi FUTSAL- Lettre commandites 2025
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de permettre l'utilisation de l'aréna lors de leur tournoi Néo-Futsal, de favoriser le bon déroulement de l'activité et de fournir le personnel nécessaire et le matériel demandé, du 23 au 25 mai 2025. Pour la vente de boissons et autres, la ville se réserve le privilège de fournir ce service en contrepartie des coûts que suscite cet évènement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-050 18- Résolution d'appuis - Camp de jour – Enjeux
Considérant que le conseil de la ville de Causapscal désire offrir le service de Camp de Jour;
Considérant que le Centre Éclosion désire se retirer de la gestion de cette activité;
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, autorise la direction de la ville de Causapscal, de réaliser les activités nécessaires à la réalisation et au maintien du service de camp de jour pour les jeunes de la municipalité.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-051 19- Gala reconnaissance de la Chambre de Commerce
Considérant que la Chambre de Commerce de la Vallée présente plusieurs entreprises de la municipalité lors de leur gala de reconnaissance 2025;
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser un don de 760\$ comme aide à la réalisation de cet évènement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-052 20- Dons
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de verser les dons suivants :
- 2 000 \$ pour les festivités 2025 de la Saint-Jean-Baptiste

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Affaires nouvelles

21.1 Dérogation mineure - Dossier-77, St-Jacques Sud

Considérant que la demande est conforme à l'article 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures nu.77-2002;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin d'utiliser un revêtement de toiture non autorisé au Règlement de zonage nu.74-2002;

Considérant qu'il y aura des kiosques de récupération des matières recyclables d'implantés sur le territoire de la MRC de La Matapédia;

Considérant que le revêtement de la toiture est une membrane monocouche TPO;

Considérant que l'article 6.6.2 du Règlement de zonage n° 74-2002 prévoit que seuls sont autorisés comme revêtement des toitures des bâtiments les matériaux suivants :

- Le bardeau d'asphalte;
- Le bardeau de cèdre;
- La tôle en feuille ou en bardeau prépainte à l'usine;
- Les panneaux solaires;
- Le verre.

Considérant que ces kiosques sont des bâtiments préfabriqués et uniformes dans l'ensemble de la province et qu'il n'est pas possible d'effectuer des modifications concernant les matériaux utilisés;

Considérant que le CCU accepte la présente demande de dérogation mineure;

En conséquence;

2025-03-053

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la présente demande de dérogation mineure de M. Simon Veilleux, pour le Marché Veilleux, épicerie du 77 St-Jacques Sud.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.2 Dérogation mineure Dossier-245, 1er rang Matalik Nord

Considérant que la demande est conforme à l'article 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures nu.77-2002;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin de retirer la porte d'entrée située en façade;

Considérant que l'article 6.5 du Règlement de zonage de la ville de Causapsal stipule que le mur avant d'un rez-de-chaussée de tout bâtiment principal d'habitation ou de commerce doit comprendre au moins une porte d'entrée de dimension standard (excluant les portes-patios) ainsi qu'une ou plusieurs ouvertures de fenêtre totalisant une superficie minimale d'un mètre carré;

Considérant que le demandeur effectuera des rénovations majeures au bâtiment et que pour ces rénovations soient possibles, la porte d'entrée doit être condamnée;

Considérant que les propriétaires du bâtiment n'utilisent jamais cette porte puisqu'elle est située à moins de 2 mètres de la limite de la rue;

Considérant qu'il y aura deux (2) portes d'entrée qui seront localisées du côté nord et sud du bâtiment;

Considérant que le CCU accepte la présente demande de dérogation mineure;

En conséquence;

2025-03-054

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la présente demande de dérogation mineure de M. Francis Pelletier, pour la résidence du 1, rang Métalik Nord.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.3 PIIA - Avis d'inscription -100, Place de l'Église

Considérant que l’inspectrice a reçu une demande de permis afin d’effectuer la réfection de la toiture de l’ancien presbytère à l’aide d’une membrane de style Peel and Seal effet aluminium;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale de la Ville de Causapscal (PIIA) nu.78-2002

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin d’effectuer la réfection de la toiture;

Considérant que l’article 3.1.4 du Règlement du PIIA nu.78-2002 prévoit que la forme et la pente des toits demeurent inchangées, sont d’apparence similaire à ceux d’origine, sont d’apparence similaire à ceux existants, sont d’apparence similaire à ceux des bâtiments voisins ayant conservé leurs caractéristiques d’origine ou sont d’apparence similaire à ceux des bâtiments types du noyau villageois.

Considérant qu’en 2015, des travaux de réparation de la toiture avec la même membrane avaient été autorisés;

Considérant que la forme et la pente ainsi que l’apparence d’origine ne seront pas modifiés ;

Considérant que le CCU accepte la présente demande de PIIA;

En conséquence;

2025-03-055

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne d’accepter la présente demande de PIIA, de M. Guylain Raymond, pour Société immobilière de la Vallée SENC. pour la propriété du 100, Place de l’Église.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

21.4 Dérogation mineure - Dossier-290, rue Beaulieu

Considérant que la demande est conforme à l’article 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures nu.77-2002;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin d’effectuer un agrandissement de la maison mobile du côté latéral gauche de 6,096m x 9,754m ainsi que pour l’autorisation d’avoir un stationnement en façade de la résidence;

Considérant que l’article 6.3 du Règlement de zonage de la ville de Causapscal stipule à la note 1 du tableau 6.1 -Dimensions minimales d’un bâtiment principal qu’en plus des normes spécifiées au tableau 6.1, une maison mobile doit avoir une longueur minimum de 12 mètres et un rapport largeur/longueur inférieur à 40%;

Considérant que la largeur totale maximale autorisée pour cette maison mobile est de 7,328 mètres;

Considérant que selon les plans remis, la largeur totale du bâtiment principal serait de 10,186 mètres, soit 2,858 mètres supérieurs à ce qui est autorisé;

Considérant que le stationnement serait maintenant situé en façade du bâtiment principal;

Considérant que l’article 10.3.3 du Règlement de zonage stipule que l’aire de stationnement hors rue ne doit pas être localisée dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal;

Considérant que le CCU accepte la présente demande de dérogation mineure;

En conséquence;

2025-03-056

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne d’accepter la présente demande de dérogation mineure de M. Steve Gallant, pour la résidence du 290, rue Beaulieu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

21.5 Demande d'accès à la propriété

2025-03-057

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de verser une aide financière de trois mille dollars (3000\$), dans le cadre de notre politique d'accès à la propriété, au propriétaire, M. Isaïe Desrosiers pour sa résidence du 97 rue Garon, à Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-058

21.6 Demande de soumission pour toilettes publiques

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la direction générale de demander des soumissions pour l'installation de toilettes publiques au niveau du bureau d'accueil touristique (BAT).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22 Correspondance

La correspondance est lue :

Lettre de remerciement pour le don aux « Les Grands Amis »

23 Période de questions

Un citoyen présent :

M. André Voyer; questionne la façon que les budgets sont faits.

24 Levée de la séance

2025-03-059

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de lever la séance.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Jean-Marie Kabera, Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Odile Roy, Mairesse

